



Association CULTe

Assemblée Générale

Maison des Associations à Ramonville
2 mars 2019 15h

Procès – Verbal

Membres présents : 11 Membres excusés : 1 Membres absents : 6 Pouvoirs : 0

En présence de Madame Marie-Pierre Gleizes, Conseillère Municipale, élue référente, invitée.

ORDRE DU JOUR

- Mot d'accueil du président.
- Présentation et adoption du rapport d'activités.
- Présentation et adoption du rapport financier.
- Échanges et votes (A main levée) sur l'administration du CULTe.
 - Quitus de la signature de la Charte de la Vie Associative.
 - Adoption d'un nouveau bulletin d'inscription en application du RGPD (Règlement Général de Protection des Données personnelles).
 - Éventualité d'adopter le principe d'un renouvellement du Logo du Club.
- Échanges sur l'orientation des activités pour 2019/2020.
- Élection de six membres du Conseil d'Administration à bulletin secret en application des statuts.

(Un diaporama accompagne le déroulement de l'Assemblée Générale)

- **Ouverture de la séance à 15h.**

- **Mot d'accueil du Président :**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, les remercie de s'être déplacés compte tenu de l'importance du rôle de l'Assemblée Générale d'une association.

Il souligne la présence de Madame Marie-Pierre Gleizes, Conseillère Municipale et la remercie d'avoir répondu favorablement à l'invitation qui lui a été transmise. Madame Gleizes est la Conseillère Municipale référente de l'association CULTe depuis le mois d'Août 2018. Le Président souligne également la présence de Monsieur Jean-Louis Charpentreau, Président de l'Association PIC, membre du CULTe, qui la représente pour l'Assemblée Générale.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour puis donne la parole à Madame Gleizes, après avoir indiqué ses fonctions de Conseillère Déléguée pour le numérique, l'évaluation et la modernisation de l'action publique et le Fablab, structure créée à Ramonville à son initiative. Il indique également que Madame Gleizes est Professeure des Universités à la faculté Paul Sabatier avec une spécialité en Intelligence Artificielle.

- **Intervention de Madame Gleizes :**

Madame Gleizes remercie le CULTe pour son invitation qu'elle espérait, étant désignée comme Élué Référente du CULTe depuis le mois d'Août 2018. Elle confirme l'intérêt de la Mairie pour les logiciels libres en soulignant qu'il s'agit là d'une volonté politique. Les services de la Mairie sont invités à les utiliser autant que possible. Madame Gleizes explique également qu'elle souhaite savoir comment aider le CULTe.

- **Présentation et adoption du rapport d'activités :**

Le Président donne lecture du rapport d'activités.

Les membres de l'Association :

Le nombre de membres a augmenté entre 2017 et 2018. Si au 31 décembre 2017 nous étions 20 adhérents, nous étions 26 au 31 décembre 2018.

Il est à noter que, conformément à l'article 5.4 du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration du CULTe a, pour la première fois, désigné à l'unanimité un membre d'honneur en la personne de Franz-Albert VAN DEN BUSSCHE, parti rejoindre ses terres alsaciennes. Un diplôme de membre d'honneur a d'ailleurs été créé à cette occasion, qui lui a été transmis avec les remerciements du Club, en témoignage de reconnaissance pour le rôle qu'il a joué et pour les services qu'il a rendus.

Il l'a apprécié et nous en a remerciés.

Le CULTe compte une personne morale parmi ses membres, l'Association PIC. Le CULTe est lui-même membre d'une association nationale, l'April (« Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre »).

L'administration :

La précédente assemblée générale a vu mises en œuvres pour la première fois les modifications statutaires votées en 2017 en ce qui concerne l'élection des administrateurs à bulletin secret. En fait, les 9 postes maximum, renouvelables par tiers, prévus par les nouveaux statuts n'ont pas tous été pourvus faute de candidats. De ce fait et compte tenu d'un mandat remis en cours d'année par un administrateur, 6 postes seront à pourvoir lors de la présente Assemblée Générale, pour des durées adaptées au renouvellement par tiers.

Le CULTe a dû également prendre en compte la nécessaire mise en œuvre du RGPD (Règlement Général de Protection des Données personnelles) norme européenne contraignante, mais très protectrice des libertés individuelles, qui est devenue applicable à compter du 25 mai 2018. Pour cela :

- un nouvel imprimé d'adhésion a été élaboré, dont une version est dorénavant mise en œuvre et dont l'adoption va être soumise au vote de la présente Assemblée Générale.
- Afin de répondre à une des exigences du RGPD l'application de gestion associative « Galette » ce qui signifie « Gestionnaire d'adhérents en ligne extrêmement tarabiscoté mais tellement efficace ». Nous en disposons grâce au PIC qui en assure la mise à disposition. Chaque membre aura un accès à sa fiche avec identifiant et mot de passe et pourra ainsi avoir directement connaissance des informations détenues le concernant et les modifier si nécessaire. De même, il n'apparaîtra comme membre dans la liste du Club dans « Galette » que s'il en fait la demande de façon formelle en cochant la case correspondante.

Il est un dossier que nous ne parvenons pas à ouvrir, celui de l'inventaire du matériel. Même si ce dernier n'a pas de conséquences comptables, nos matériels étant anciens, voire très anciens, et donc non amortissables, nous devrions toutefois parvenir à l'établir. L'expérience prouve qu'il est très difficile d'accepter d'y consacrer un samedi après-midi...Il se trouve que j'ai demandé et obtenu de la Mairie la disponibilité de cette salle le lundi matin, constatant qu'elle restait disponible. La question de l'inventaire n'était, je l'avoue, pas étrangère au fait de solliciter cette disponibilité supplémentaire...Mais tout reste à faire à ce sujet.

Enfin, au mois de septembre, nous avons fait le point sur les clefs de la Maison des Associations. Ce travail va s'avérer très utile puisque la Mairie vient de nous demander de communiquer sur le nombre de clefs en notre possession.

Les finances :

Lors du Conseil d'Administration du 3 mars 2018, une décision importante a été prise au sujet de la cotisation, puisque son montant a été réduit de moitié, passant de 20€ à 10€ annuels pour une personne physique et ce afin que l'adhésion puisse convenir au plus grand nombre, en particulier aux jeunes.

En 2018, nous avons sollicité et obtenu une subvention de 400€. Outre une aide au fonctionnement général de l'Association, une partie de cette somme nous permettra d'acquérir du matériel de communication.

Les activités :

26 réunions ont été assurées tout au long de l'année 2018 grâce à un petit, mais solide, noyau de membres, soit plus de 100 heures mises à disposition du public pour découvrir ou progresser dans la mise en œuvre des solutions informatiques non marchandes. Je voudrais en particulier remercier ceux grâce à qui des séances ont notamment pu être assurées tout l'été.

Nous avons comme à l'accoutumée participé au Forum des associations au début du mois de septembre. Cinq membres se sont succédé pour répondre aux questions des Ramonvillois, je les en remercie. Également sur invitation de la Mairie, nous avons été présents ce même 8 septembre lors des ateliers organisés le matin, dans la continuité du Conseil de la vie associative. Il s'agissait de faire le point sur différents sujets relatifs aux activités des associations de Ramonville St Agne.

Notre association a aussi été présente lors de la manifestation « Village des alternatives, Alternatiba » qui s'est déroulée le 23 septembre 2018, présence d'ailleurs également répertoriée pour le « Linux Présentation Day ». Le mouvement « Alternatiba » (« Alternative » en Basque) promeut en particulier des initiatives concrètes qui visent à construire une société durable.

A propos de la précédente Assemblée Générale 2018 :

Un certain nombre de points avaient été évoqués lors de l'Assemblée Générale, dont il faut bien constater qu'ils n'auront pas vraiment avancé pour l'essentiel :

- **Les révisions des statuts et du règlement intérieur** n'ont pu être poursuivies. J'avais envisagé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire en septembre 2018, mais je n'ai finalement pas mené à bien ce projet. D'une part ce mois de septembre était déjà bien rempli avec la préparation du forum des associations et Alternatiba, d'autre part, il semblait que les esprits n'étaient pas prêts pour cela. *Pour autant la question a été évoquée lors d'un conseil d'administration le 15/09/18. A cette occasion, le principe de la mise en chantier de modifications statutaires en 2019 a été adopté à l'unanimité. De ce fait, un projet d'améliorations sera élaboré et adopté par le CA pour pouvoir être présenté ensuite à l'adoption lors d'une Assemblée Générale extraordinaire au quatrième trimestre 2019.*
- **Des formations thématiques** : Nous n'aurons pas pu avancer dans ce domaine. Évidemment, cela reste un projet « fil rouge » pour notre association. Nous aurons l'occasion d'en reparler en évoquant le futur.
- **Fonctionnement des listes de diffusion** : L'Association PIC avait souligné des difficultés rencontrées avec le FAI Free et son dispositif anti spam. De ce fait, il avait été question de créer des adresses mails auprès de « Gandhi ». Une étude conjointe de cette éventualité sur l'exercice avait été votée. *Cette disposition n'a pas encore mise en œuvre mais aujourd'hui il faut surtout faire le point à ce sujet pour savoir si c'est toujours un problème et s'il faut réellement y consacrer du temps.*
- **La webradio** : L'idée était de proposer un plateau technique webradio aux associations de Ramonville Saint-Agne (par exemple pour leur permettre d'assurer des reportages sur leurs activités). Nous devions décider en cours d'année si cela devenait réellement un projet, avec le cas échéant un « galop d'essai » lors du forum des associations. *La situation est restée en l'état. Il me semblerait vraiment dommage d'abandonner pour autant cette éventualité, mais, parallèlement, il va nous être a priori difficile d'engager concrètement un projet dans ce domaine rapidement. Toutefois je pense que cela doit rester une éventualité d'action en tant qu'illustration des outils de l'informatique non marchande.*
- **L'achat d'un écran TV plus grand** : Un de nos membres a fait don à l'association d'un écran plus grand que le précédent. Ce point peut donc être abandonné.

En conclusion :

- Comme il est indiqué dans le premier paragraphe de l'article 2 des statuts intitulé « Objet », « l'association a pour objet de faire connaître et de promouvoir le système d'exploitation Linux et plus généralement les logiciels libre..... ». Y sommes-nous parvenus cette année ? Objectivement, je pense que la réponse est oui. Nous avons répondu présents et nous nous sommes montrés disponibles et accueillants avec nos nombreux visiteurs qui ont pu de ce fait, découvrir ou se perfectionner dans la mise en œuvre de l'informatique non marchande.
- **J'ai toutefois quelques espoirs à formuler** :
 - que le « noyau petit mais solide », évoqué plus haut, qui encadre l'activité du samedi après-midi et gère l'administration du CULTe soit renforcé par celles et ceux qui pourraient se rendre de temps en temps disponibles. Nous fonctionnons beaucoup trop comme un « guichet », aidant à résoudre un besoin ponctuel et trop peu nombreux aujourd'hui sont les membres disponibles pour aider ne serait-ce qu'un peu à la gestion de l'Association. Une telle implication peut n'être que partielle, pas nécessairement directement technique, mais concerner aussi l'accueil, la communication, des actions d'information extérieures, ou, comme indiqué plus haut, l'inventaire....
 - Que nous parvenions à sortir davantage de ce que j'appellerai notre « zone de confort » en quittant parfois de notre paisible terrain de jeu habituel, pour aller davantage à la rencontre de l'extérieur, déjà en direction des Ramonvillois, notamment les jeunes, particulièrement en privilégiant les partenariats associatifs locaux.
- **Ce qui me semble essentiel** :
 - L'informatique dite libre, non marchande, est à mon sens aujourd'hui autant une préoccupation de citoyens que d'informaticiens....De plus en plus nombreux seront ceux qui souhaiteront, non pas devenir informaticiens, mais simplement se tourner vers une informatique plus conforme à leurs souhaits parce que moins « asservie », comme ils pratiquent le co-voiturage, la consommation en circuit court, le bio, le couchsurfing, l'entraide de voisinage ou autres. Aussi, je formule l'espoir que le CULTe, en se tournant résolument vers l'extérieur, se reconnaisse et assume ce qu'il est, c'est à dire un acteur de cette économie collaborative, sociale et solidaire, acteur majeur notamment au regard de son ancienneté. Les GAFAM occupent-ils 98 % du monde numérique. Qu'à cela ne tienne....Cela signifie qu'en fait nous disposons d'une extraordinaire marge de progression !

Le Président remercie l'auditoire pour sa patience et son attention.

- **Échanges sur le Rapport d'Activités**

L'intérêt des permanences du samedi après-midi est réaffirmé dans les faits. Leur utilité est prouvée par les fréquentes visites que nous recevons et ce quel que soit la période de l'année. C'est également le cas à l'occasion des fêtes de fin d'année où l'on a pu même constater une certaine affluence.

La nécessité de réaliser un inventaire ne fait pas débat, il serait quand-même possible de réserver une séance du samedi pour le réaliser. Un tel travail nécessite de la main d'œuvre et de la place puisqu'il s'agit d'extraire tout le matériel « lourd », de la classer, le répertorier et le cas échéant, d'ailleurs, de décider de sa réforme.

Le Président indique son intention de tester les outils de l'Association Framasoft, notamment « Framavox », forum thématique aisément utilisable, pour garder le contact entre membres concernés par telle ou telle opération, plutôt que les listes de diffusion. Ce type de forum pourrait d'ailleurs aussi être utilisé pour faire circuler de l'information entre les associations Ramonvilloises.

- **Adoption du Rapport d'Activités :**

Le Rapport d'Activités est adopté à l'unanimité.

- **Présentation et adoption du Rapport Financier 2018 :**

COMPTE DE RÉSULTAT 2018			
Dépenses		Recettes	
Freebox	359,88 €	Cotisations	440,00 €
Maif	218,52 €	Subvention Mairie	450,00 €
Achats prestations	326,29 €	Caisse café	82,00 €
Frais bancaires	0,51 €		
Cotisation	20,00 €		
Total Dépenses :	925,20 €		
Excédent :	46,80 €		
Total :	972,00 €	Total	972,00 €
Bénévolat	10 023,00 €	Bénévolat	10 023,00 €

AVOIRS ASSOCIATIFS

• Solde au 31/12/2017 :	1165,72 €
• Solde au 31/12/2018 :	1212,52 €
• Résultat net banque :	+ 46,80 €

Le trésorier précise que le montant de l'assurance indiqué correspond en fait au paiement de deux exercices, le règlement de l'exercice 2019 ayant été effectué sur l'exercice 2018.

Madame Gleizes est questionnée sur l'éventualité de pouvoir bénéficier de la fibre. Elle précise que malheureusement la fibre n'est distribuée qu'aux particuliers et que nous ne devons pas espérer qu'elle le soit dans un bâtiment municipal.

Le Trésorier Adjoint demande s'il faut prévoir le paiement de la cotisation à l'April. Le Président le lui confirme.

- **Adoption du Rapport financier :**

Le Rapport financier est adopté à l'unanimité.

- **Budget prévisionnel 2019 :**

Une défaillance grave de l'imprimante laser est constatée ce jour. Compte tenu de l'impact que l'éventuelle nécessité de devoir la remplacer (Fonds propres, subvention?) aurait sur les prévisions budgétaires 2019, il n'est pas envisageable d'élaborer un budget prévisionnel lors de cette Assemblée Générale. Il faut tout d'abord déterminer si la panne est réparable ou

pas et à quel prix.

De ce fait, le budget prévisionnel 2019 ne pourra être voté que lors d'un prochain Conseil d'Administration.

- **Échanges et votes sur l'administration du CULTe :**

- Quitus de la signature de la Charte de la Vie Associative :

Dans la dynamique de la signature en 2014 d'une charte d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales, cette Charte est le résultat des rencontres organisées avec les associations, à l'initiative de la Mairie. Le secrétaire adjoint du CULTe a participé à une de ces rencontres sans pouvoir poursuivre pour raisons de santé. Cette charte a été co-écrite entre la Mairie et les associations.

Son objectif est :

- La reconnaissance des associations comme partenaires privilégiées de la commune et réciproquement.
- La transparence des procédures concernant les aides apportées aux associations.
- L'engagement mutuel de mieux communiquer pour être plus efficace.
- L'assurance du respect du rôle de chacun.

Ce document a été transmis aux membres par mail par la liste « conseil » le 2 novembre 2018 avec une invitation à réagir à son sujet, sans commentaires défavorables. Ce mail précisait également que l'adoption de la charte serait soumise au vote des membres du Conseil d'Administration du 10 novembre 2018. Il indiquait enfin qu'en cas de vote favorable, il serait demandé à la prochaine Assemblée Générale de donner « quitus » de la décision du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion du 10 novembre 2018, le Conseil d'Administration a validé le principe de la signature de cette Charte. Un exemplaire signé a donc été transmis à la Mairie avec la demande de subvention 2018. Lors de cette réunion, il a également été acté que quitus de cette signature serait demandé à l'Assemblée Générale.

Invitée à s'exprimer à ce sujet, Madame Marie-Pierre Gleizes a précisé que cette Charte avait notamment pour objectif de permettre aux associations de Ramonville de mieux se connaître entre elles.

VOTE : Il est demandé aux membres présents de donner quitus au Conseil d'Administration et au Président de la signature de la Charte de la Vie Associative de Ramonville Saint-Agne :

- **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

- Adoption d'un nouveau bulletin d'inscription prenant en compte le RGPD:

Comme tout organisme détenant des informations personnelles sur ses membres, le CULTe a dû prendre en considération l'obligation qui nous était faite d'appliquer concrètement les dispositions dictées par le Règlement Général de Protection des Données personnelles applicable au 25 août 2018.

Parmi ces obligations :

- Demander un accord formel et explicite du futur membre pour la saisie et la détention de ses données personnelles.
- Ne recueillir que les données strictement nécessaires au fonctionnement de l'Association.
- Informer le demandeur :
 - Des modalités de gestion de ses données.
 - De la durée de détention de ses données.
 - Du fait qu'il peut accéder à ses données personnelles par l'intermédiaire de l'application informatique utilisée, et si nécessaire les modifier.
 - De la raison pour laquelle les données sont sollicitées.

Le Président propose une liste de données obligatoires pour que l'Association puisse être normalement gérée :

- **Le nom**
- **Le prénom**
- **L'adresse complète**
- **Une adresse électronique valide**
- **Le genre (objectif statistique)**
- **L'âge ou l'année de naissance (objectif statistique)**
- **Le consentement au recueil et à la détention des données personnelles par le CULTe.**

En vue de ce recueil, un nouveau bulletin d'adhésion a été élaboré dont une version est utilisée depuis le début de cette année. Ce document a été transmis aux membres avec la convocation à l'Assemblée Générale.

Certains membres le considèrent comme trop dense, ou que la nature des informations demandées est très intrusive. Le Président indique ne pas partager ce point de vue, les informations demandées étant vraiment un minimum (pas de téléphone obligatoire, pas de date de naissance complète par exemple).

Le Président du PIC demande à ce qu'il soit précisé aux futurs membres que les données placées dans « Galette » sont susceptibles d'être vues des administrateurs de cette application, membres du PIC. Le Président confirme que c'est effectivement le cas. Le Président du PIC donne quelques informations complémentaires relatives aux obligations à remplir, notamment l'existence d'un registre décrivant les dispositions prises pour assurer le respect du RGPD

Le président souligne auprès de l'Assemblée Générale l'importance de la décision à prendre : en effet, la non acceptation du recueil d'une de ces données ne serait pas sans conséquences puisque, dans ce cas, une demande d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion pourrait être refusée.

Il est demandé si un membre de l'Association peut avoir connaissance de la liste des autres membres. Le président indique que ce n'est pas le cas et qu'il a lui-même procédé à l'effacement de tous les membres apparaissant dans la rubrique de « Galette » « Pages publiques + Liste des membres ». Seuls n'y apparaissent à ce jour que le PIC et lui-même. Le fait d'y apparaître ne dépendra que de la décision de chaque membre qui aura la possibilité de compléter une coche prévue pour cela dans « Galette ».

Il y a débat quand aux conséquences de la possibilité qui est offerte à toute personne se connectant sur « Galette » de s'inscrire comme membre de l'Association. Cela ne serait en fait possible que si un administrateur valide la demande. C'est un point qui devra être vérifié.

L'actuel Bulletin d'Adhésion pourra être modifié dans sa forme, non dans son fond.

VOTE : Il est demandé aux membres présents de se prononcer sur l'adoption d'un nouveau bulletin d'adhésion permettant de répondre aux Règles Générales de Protection des Données personnelles :

- **Pour :** 7
- **Contre :** 0
- **Abstentions :** 3

La proposition est adoptée.

- Éventualité d'adopter le principe d'un renouvellement du Logo du Club.

Nous connaissons tous le logo actuel du Club. Autant il n'est pas envisageable de modifier le nom du Club, autant il paraît possible de travailler à une évolution du Logo. Le côté « Franchouillard » - ce n'est pas péjoratif - de l'actuel est bien sympathique et il faut reconnaître qu'il ne nous a jamais desservi, mais nous pourrions tenter de travailler à un nouveau projet modernisé et rajeuni.

Plutôt que des démarches individuelles, cela pourrait faire l'objet d'un atelier permanent le samedi après-midi où ceux qui voudraient s'intéresser à la question pourraient comparer leurs idées et élaborer ensemble plusieurs projets. Ces projets seraient présentés lors d'une prochaine Assemblée Générale (rien ne presse) où un vote déterminerait (ou pas, si aucun des projets ne convenait) le projet retenu.

Il est rappelé par un membre qu'il faudra se soucier de comprendre la symbolique de l'actuel logo.

Il est également souligné que le logo présenté sur la diapo n'est pas le plus récent. Toutefois, la différence entre les deux apparaît comme minime.

VOTE : Il est demandé aux membres présents de se prononcer sur le principe de l'étude de la création d'un nouveau logo pour notre Association.

- **Pour :** 4
- **Contre :** 1
- **Abstentions :** 4

La proposition est adoptée.

- Échanges sur l'orientation des activités pour 2019/2020 :

- Assurer les ateliers du samedi.
- Être présents lors du forum des associations.
- Promouvoir et participer à une manifestation partenariale de promotion de l'informatique libre dans le cadre de la semaine du libre (avec FabRiquet, PIC, et peut-être Framasoft). Un projet de ce type a été brièvement évoqué entre le FabRiquet, le Pic et le CULTe à l'occasion de la cérémonie des vœux. Si nous voulons le mener à bien, il faut s'en préoccuper rapidement. En effet la semaine du Libre se termine le 7 avril prochain et il serait dommage de ne pas bénéficier de la promotion qui en sera faite.
- Mettre davantage l'accent sur l'utilisation des logiciels libres et non seulement le système d'exploitation : un membre du CULTe envisage de s'en préoccuper.
 - organiser une conférence/démonstration en externe.
 - organiser un petit atelier dans nos locaux (Gimp, Digikam ...?)
- Le Président fait connaître son intention d'utiliser les outils Framasoft pour le suivi de la mise en œuvre des actions afin de garder le contact et pouvoir avancer entre les dates de réunions. L'univers Framasoft semble ne pas être connu de certains membres du CULTe. Ce sera l'occasion de le découvrir. L'attention du Président est attirée sur le fait qu'il n'est pas nécessairement souhaitable, comme il l'envisageait, de créer un membre Framasoft « fantôme » afin de pouvoir archiver les échanges entre membres, comme pour les listes de diffusion (Conseil, Linux31). Le Président précise qu'il n'y avait pensé que parce que la question de l'archivage lui avait paru très sensible au sein du Club. L'archivage assuré par Framasoft lui paraissait quant à lui suffisant.

• **Élection au Conseil d'Administration :**

Conformément aux statuts et au règlement intérieur du CULTe, l'Assemblée Générale procède à l'élection à bulletin secret des membres du Conseil d'Administration, ce dernier procédant ensuite sans délai à l'élection du Bureau parmi ses membres lors du Conseil d'Administration convoqué à l'issue de l'Assemblée Générale.

Pour respecter le renouvellement statutaire par tiers des membres du Conseil d'Administration, 6 administrateurs sont à élire :

- a) 3 pour remplacer les 3 mandats de 1 an parvenus à échéance en 03/19 (mandat si réélection : 3 ans)
- b) 1 pour remplacer un administrateur ayant remis son mandat de deux ans en 2018 (mandat de 1 an)
- c) 1 pour occuper un mandat non pourvu en 03/18, sur le contingent de deux ans (mandat de 1 an)
- d) 1 pour occuper un mandat non pourvu en 03/18 du contingent de trois ans (mandat de deux ans)

Les membres élus sur les lignes 4, 5 et 9 (tableau ci-dessous, cases oranges entourées de bleu) seront tiré au sort pour savoir qui occupera la mandat de deux ans (d). De même, si un ou plusieurs des mandats de 1 an, arrivés à échéance, ne se représentent pas ou ne sont pas réélus (lignes 1, 2 et 3), les postes correspondants devront être ajoutés au tirage au sort. Par contre, un membre ayant accompli son mandat de 1 an, s'il est candidat et réélu, le sera pour 3 ans, durée statutaire du mandat d'administrateur du CULTe.

	AG 18	AG 19	AG 20	AG 21	AG 22	
1	Orange	Orange	Orange	Orange		
2	Orange	Orange	Orange	Orange		
3	Orange	Orange	Orange	Orange		
4	Orange	Orange (bleu)	Vert	Vert	Vert	
5	Orange	Orange (bleu)	Vert	Vert	Vert	
6	Orange	Orange	Vert	Vert	Vert	
7	Orange	Orange	Orange	Vert	Vert	Vert
8	Orange	Orange	Orange	Vert	Vert	Vert
9	Orange	Orange (bleu)	Orange (bleu)	Vert	Vert	Vert

VOTANTS : 11

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON EXPRIMES	RÉSULTAT
BLANDY Alain	9			2	ÉLU
DELOISON Guy	8			3	ÉLU

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CULTE

A COMPTER DU 2 MARS 2019

- **BLANDY Alain** élu jusqu'en 03/22.
- **DELOISON Guy** élu jusqu'en 03/22.
- **DODIN Jean-Daniel** élu jusqu'en 03/21.
- **DUPOUY Claude** élu jusqu'en 03/20.
- **MAURETTES Jean-Jacques** élu jusqu'en 03/21.

La séance de l'Assemblée Générale est levée à 17h.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil d'Administration Présents :

- **BLANDY Alain**
- **DODIN Jean-Daniel**
- **DELOISON Guy**
- **DUPOUY Claude**
- MAURETTES Jean-Jacques**

ORDRE DU JOUR

- *Tirage au sort des durées de mandat au conseil d'administration.*
- *Élection des membres du bureau.*
- **Ouverture de la séance à 17h.**
- **Tirage au sort des durées de mandat au conseil d'administration.**

Le nombre de candidats administrateurs ne le permettant pas, les postes autres que ceux concernés par le renouvellement des mandats de 1 an échus ne peuvent être pourvus. Il n'y a pas lieu à tirage au sort car les deux seuls candidats font partie de la liste des administrateurs au mandat de 1 an venu à échéance. Ils sont réélus pour la durée normale du mandat d'administrateur soit 3 ans.

- **Election des membres du Bureau :** Élection à la majorité simple, au plus grand nombre de « Pour ».
 - **Président :**

Noms des candidats	Pour	Contre	Abstentions	Résultat
DELOISON Guy	5	0	0	Élu

○ **Vice-Président :**

Noms des candidats	Pour	Contre	Abstentions	Résultat
DODIN Jean-Daniel	5	0	0	Élu

○ **Trésorier :**

Noms des candidats	Pour	Contre	Abstentions	Résultat
BLANDY Alain	5	0	0	Élu

○ **Trésorier Adjoint :**

Noms des candidats	Pour	Contre	Abstentions	Résultat
MAURETTES Jean-Jacques	5	0	0	Élu

○ **Secrétaire :**

Noms des candidats	Pour	Contre	Abstentions	Résultat
DUPOUY Claude	5	0	0	Élu

Composition du Bureau 2019/2020

Président :	DELOISON Guy
Vice-Président :	DODIN Jean-Daniel
Trésorier :	BLANDY Alain
Secrétaire :	DUPOUY Claude
Trésorier Adjoint :	MAURETTES Jean-Jacques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Guy DELOISON
Président du CULTe